

Relevé des décisions

Ouverture des travaux

Le Conseil permanent observe une minute de silence à la mémoire de M. Charles Aznavour, et rend un hommage ému à cet ardent ambassadeur de la langue française, des valeurs et de la liberté, disparu le 1^{er} octobre 2018. Il rend également hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies de 1997 à 2006, Prix Nobel de la Paix en 2001, décédé le 18 août.

Le Conseil permanent adresse ses condoléances au Vietnam, à la suite du décès, le 21 septembre, du Président de la République, M. Tran Dai Quang.

Il s'incline en mémoire de toutes les victimes civiles et militaires des nombreux attentats terroristes survenus ces derniers mois dans l'espace francophone. Il exprime sa solidarité à l'endroit de tous les pays touchés par le terrorisme.

Le Conseil permanent exprime sa gratitude à l'Arménie pour les efforts déployés pour l'organisation de ses travaux à Erevan ainsi que pour la qualité de son accueil. Il remercie, en particulier, le représentant personnel du président de la République, l'Ambassadeur Christian Ter Stepanian, pour son engagement dans la préparation de ces instances.

Le Conseil permanent salue l'attribution du prix Nobel de la paix 2018 au Docteur Denis Mukwege et à Nadia Murad, pour leurs efforts visant à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre.

CPF-105/2018/D1072 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 105^e session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés.

CPF-105/2018/D1073 : Rapport de la 104^e session du CPF

Le Conseil permanent adopte le rapport de sa 104^e session, tenue le 3 juillet 2018 à Paris.

CPF-105/2018/D1074 : Questions politiques, diplomatiques et économiques

Le Conseil permanent prend acte du rapport présenté par la Secrétaire générale sur les situations politiques et sécuritaires en cours dans l'espace francophone, ainsi que sur l'action politique, diplomatique et économique de la Francophonie. Il appuie le plaidoyer et les nombreuses actions qu'elle conduit au service de la paix, de la démocratie, de l'État de droit, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Il salue particulièrement les actions en faveur des femmes et des jeunes, telles que celles visant à promouvoir leur participation dans les processus décisionnels.

Le Conseil permanent réitère sa ferme condamnation des attentats terroristes et renouvelle ses appels à une mobilisation internationale forte, concertée et coordonnée pour lutter contre ce fléau. Il se félicite à cet égard du lancement, en septembre 2018, du Réseau sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme

(FrancoPREV) qui renforcera les synergies et les capacités d'action des pouvoirs publics et des sociétés civiles.

Rappelant l'importance de la conduite apaisée des processus démocratiques, notamment l'organisation d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives, le Conseil permanent salue l'expertise et l'accompagnement déployés par l'OIF en matière électorale dans plusieurs pays membres engagés dans la préparation de scrutins majeurs. Il forme, pour ceux-ci, le vœu que ces élections se tiennent dans un climat politique apaisé et contribuent ainsi à renforcer la démocratie. Il réitère par ailleurs son appel au dialogue inclusif dans tous les pays et régions de l'espace francophone qui traversent des situations politiques difficiles, pour un règlement pacifique des différends ou des crises. Il rappelle l'importance de la Déclaration de Bamako et de l'application de ses principes, dans un esprit positif et de solidarité.

Le Conseil permanent prend note des actions et plaidoyers menés pour mettre en œuvre les stratégies économique et numérique de la Francophonie et soutient particulièrement les initiatives en faveur des femmes et des jeunes.

Par ailleurs, le Conseil permanent a entendu avec intérêt l'intervention du Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui, après s'être joint à l'hommage rendu à M. Charles Aznavour, a notamment rappelé la contribution de l'APF à la promotion et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, en particulier à travers le renforcement des capacités des parlementaires. Il a également réitéré son plaidoyer pour lutter contre le drame des enfants sans identité.

CPF-105/2018/D1075 : Préparation de la Conférence ministérielle et du Sommet d'Erevan

Le Conseil permanent approuve les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 35^e session de la Conférence ministérielle et du XVII^e Sommet de la Francophonie, consacré au thème *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone*. Il salue à nouveau la pertinence de ce thème et son actualité dans le contexte mondial. Il se félicite, par ailleurs, de la pérennisation de la participation de la jeunesse au Sommet.

S'agissant des documents préparés au sein du Comité *ad hoc* de rédaction, présidé par l'Arménie, dont il salue le travail, après examen, le Conseil permanent transmet à la Conférence ministérielle le projet de la Déclaration d'Erevan. Il en va de même du projet de l'Appel francophone pour le Vivre ensemble, proposé par l'Arménie pour acter de façon non contraignante l'ensemble des principes et valeurs qui régissent ce Vivre ensemble, ainsi que des six projets résolutions suivants, portant respectivement sur :

- les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme ;
- le 25^e anniversaire des Principes de Paris ;
- la participation culturelle ;
- le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche ;
- les maladies tropicales négligées.

Le Conseil permanent prend acte de l'absence de consensus sur certains paragraphes du projet de Déclaration et du projet de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone. Il donne mandat au président du Comité *ad hoc* de rédaction des documents du Sommet pour mener des consultations sur ces paragraphes en vue de la CMF. S'agissant du paragraphe sur la peine de mort dans le projet de Déclaration, le Conseil permanent a renvoyé cette question à la CMF.

En ce qui a trait aux demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet

d'Erevan, le Conseil permanent formule :

- un avis favorable à la candidature des Émirats arabes unis pour le passage du statut d'observateur au statut de membre associé, le Canada-Québec et le Canada Nouveau-Brunswick émettant toutefois des réserves ;
- un avis favorable à la candidature du Kosovo pour le passage du statut d'observateur au statut de membre associé, sous réserve de faire figurer en annexe les déclarations individuelles de neuf États membres (Arménie, Cabo Verde, Congo, Grèce, Laos, Liban, Maroc, Moldavie et Roumanie) ;
- un avis favorable à la candidature de la Serbie pour le passage du statut d'observateur au statut de membre associé ;
- un avis favorable à la candidature de la Gambie pour l'obtention du statut d'observateur ;
- un avis favorable à la candidature de l'Irlande pour l'obtention du statut d'observateur ;
- un avis favorable à la candidature de Malte pour l'obtention du statut d'observateur ;
- un avis favorable à la candidature de la Louisiane pour l'obtention du statut d'observateur.

Le Conseil permanent fait sienne la recommandation du Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, en faveur d'un accompagnement par l'OIF des nouveaux adhérents et de ceux accédant à un statut supérieur, tant en matière d'enseignement de la langue française que de promotion des droits de l'Homme et de l'égalité femme-homme. Il adopte également les recommandations du Comité *ad hoc* relatives à la modernisation et à la dynamisation des Instances, aux statuts et modalités d'adhésion, à la place des observateurs ainsi qu'à l'élargissement de l'Organisation. Le Conseil permanent apprécie l'attribution d'un temps de parole spécifique aux opérateurs et aux conférences ministérielles permanentes dans le cadre des CPF du Sommet, afin de renforcer les échanges.

CPF-105/2018/D1076 : Questions de coopération et questions administratives et financières

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a, notamment, fait part des trois événements organisés en préparation des instances d'Erevan et dont les conclusions sont appelées à nourrir la réflexion et les actions de l'Organisation :

- la 11^e Conférence des OING du 12 au 14 septembre à Erevan ;
- la 2^e Conférence internationale des jeunes francophones, qui a réuni 200 jeunes du 17 au 19 septembre à Genève ;
- la 3^e Conférence internationale de la Francophonie pour le dialogue des cultures et des religions, du 10 au 12 septembre à Fès.

Elle signale également la réunion du Groupe de travail sur le français dans la vie internationale, le 19 septembre, qui a été informé de la publication du 6^e document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, mis à la disposition des membres du CPF, et de la préparation de la rencontre ministérielle informelle sur la situation de la langue française et du multilinguisme dans les institutions européennes, qui aura lieu le mardi 9 octobre en marge de la Conférence ministérielle d'Erevan. Elle se réjouit de la candidature du Sénégal pour abriter l'un des centres administratifs des Nations unies qui seront délocalisés dans le cadre de la réforme en cours. Par ailleurs, en annonçant avoir reçu le rapport du Grand Témoin de la Francophonie aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de PyeongChang en République de Corée, M^{me} Fleur Pellerin, la Secrétaire générale invite la Francophonie à porter d'ores et déjà son attention sur la préparation des Jeux d'été de Tokyo 2020.

Le Conseil permanent a également entendu l'exposé de l'Administrateur de l'OIF qui s'est, en premier lieu, réjoui du dialogue et de la co-construction qui ont prévalu dans l'élaboration

de la programmation 2019-2022 de l'OIF. Il souligne que le projet soumis à l'examen du CPF répond aux multiples attentes de l'Organisation, des Etats et gouvernements membres, de la société civile et des partenaires, dans le prolongement de la précédente tout en amplifiant, en resserrant et en décentralisant certains programmes. Ce projet de programme allie en outre à la verticalité des quatre missions du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 une transversalité thématique, en faveur notamment de la langue française, de la jeunesse, de l'égalité femme-homme et du numérique au service de l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD). La programmation est également axée sur des résultats, mesurables quantitativement mais aussi qualitativement.

L'Administrateur fait part également du budget 2019-2022 élaboré pour mettre en œuvre cette programmation quadriennale, qui s'élève, équilibré en recettes et en dépenses, à 289 621 646 euros. Il souligne que l'enveloppe budgétaire consacrée à la programmation est maintenue à 36 millions par an grâce à la poursuite des économies en matière de fonctionnement et d'investissement. Il remercie les délégations, notamment les principaux contributeurs, d'avoir accepté, dans un geste d'engagement et de solidarité, une indexation annuelle de 1,5% des contributions statutaires. Il insiste sur le nécessaire paiement effectif des contributions statutaires, le versement de contributions volontaires annoncées à hauteur de 20 millions d'euros par an et de contributions exceptionnelles annuelles à hauteur de 8 millions d'euros pour réaliser ce budget quadriennal, faute de quoi le montant alloué à la programmation sera revu à la baisse sauf à considérer l'obtention d'autres financements exceptionnels ou l'utilisation, avec l'aval des États et gouvernements, du fonds de réserve qui s'élève à 20,4 millions d'euros. Il remercie les États et gouvernements d'avoir accepté un abattement de 20% de la contribution statutaire de la Grèce pour les exercices 2019 et 2020, puis de 15% pour les exercices 2020 et 2021. L'Administrateur indique que ce budget comprend un montant réservé pour l'ouverture et le fonctionnement d'un Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique du Nord (Tunis, 2019) et le Moyen-Orient (Beyrouth, 2020 ou 2021), les dispositions et facilités proposées par la Tunisie et le Liban permettant cette option. Par ailleurs, 1,5% des contributions statutaires et volontaires sera affecté aux activités de planification, d'évaluation, d'audit interne et externe ainsi qu'à la mise en œuvre de la Politique de consolidation de la transparence soumise à l'adoption du Conseil permanent. Il remercie les pays ayant apuré entièrement ou partiellement leurs arriérés de contributions statutaires ainsi que ceux ayant déjà versé ou annoncé des contributions volontaires pour 2018 et pour le quadriennum 2019-2022.

L'Administrateur a fait part en outre de sa participation au 3^e Comité de pilotage de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) qui a adopté les lignes directrices de sa Stratégie et les prochaines actions du quadriennum 2019-2022, ainsi qu'au séminaire de réflexion sur la préparation des prochains Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront à Moncton et à Dieppe du 23 juillet au 1^{er} août 2021.

Le Conseil permanent a entendu par ailleurs les exposés de la présidente du Groupe de travail sur le barème des contributions, qui a rappelé les États et gouvernements à leurs obligations envers l'Organisation et a invité ceux rencontrant des difficultés de paiement de leurs contributions à se rapprocher du Groupe de travail et de l'OIF pour trouver des solutions.

Le Conseil permanent a en outre pris connaissance du compte rendu du président du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF.

Le Conseil permanent a également entendu l'intervention de la nouvelle présidente du comité de suivi de la Conférence des OING, M^{me} Ndèye Marie Fall, élue lors de la XI^e Conférence, tenue du 12 au 14 septembre 2018 à Erevan. Il lui adresse ses vœux de succès dans l'accomplissement de son mandat, dans le cadre des nouvelles Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG), adoptées lors de la session du CPF du 6 avril.

Le Conseil permanent salue notamment le processus ayant conduit à l'élaboration d'une programmation 2019-2022 rationalisée, équilibrée et inscrite dans les missions et les piliers fondamentaux de la Francophonie et mieux arrimée aux ODD. Il apprécie la place et les moyens dédiés à l'évaluation et à la mesure des résultats, et souligne l'importance de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il réitère l'importance qu'il attache à la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, qui est soumis à la Conférence ministérielle. Il salue en outre l'élaboration d'une Politique de consolidation de la transparence de l'OIF et veillera à sa mise en œuvre.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine les conclusions formulées par les groupes de travail, la commission économique et la commission de coopération et de programmation, ainsi que les recommandations formulées par la commission administrative et financière.

En conséquence, le CPF :

- adopte le Règlement financier de l'OIF révisé, suite à la demande du Comité d'audit ;
- adopte la Politique de consolidation de la transparence de l'OIF ;
- désigne, pour siéger au comité de pilotage de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), conformément à ses statuts :
 - le candidat de l'Arménie pour la région Europe centrale et orientale/Europe occidentale, pour un mandat de quatre ans ;
 - le candidat de la Tunisie pour la région Afrique du Nord/Moyen-Orient et Afrique centrale, pour un mandat de quatre ans ;
 - le candidat de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un mandat de deux ans (succédant ainsi à la France ; la France et la FWB ayant convenu, en 2016, de se partager le mandat de quatre ans) ;
 - le candidat du Canada-Québec pour la région Amérique du Nord, pour un mandat de deux ans (succédant ainsi au Canada Nouveau-Brunswick, ces deux gouvernements ayant convenu, en 2016, de se partager le mandat de quatre ans) ;
 - le candidat de la Guinée puis du Bénin pour la région Afrique de l'Ouest, pour un mandat de deux ans chacun (en remplacement du Sénégal) ;
 - le candidat du Cambodge pour la région de l'Asie du sud-est pour un mandat de quatre ans (en remplacement du Vietnam).
- renouvelle pour quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2019, conformément à l'article 208 du Statut du personnel de l'OIF, le mandat du Président en exercice du Tribunal de première instance de l'OIF, Monsieur Jean Fouman Akame (Cameroun) et celui de son suppléant, Monsieur Roger Bilodeau (Canada).

D'autre part, à la suite de l'exposé de la présidente du Groupe de travail sur le barème des contributions, le Conseil permanent s'est réjoui de l'avancée des travaux de ce groupe.

D'autre part, le Conseil permanent recommande à la Conférence ministérielle :

- l'adoption du projet de programmation quadriennale 2019-2022 de l'OIF ainsi que du projet de résolution portant sur l'adoption du budget et la fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre de l'exercice 2019-2022, sachant que l'indexation de 1,5% fera l'objet d'un examen annuel à partir du budget de 2020, pour en déterminer le taux adéquat ;
- l'adoption du projet de résolution portant ouverture des crédits au titre de l'année 2019 ;
- la création d'un bureau de l'OIF pour l'Afrique du Nord en 2019 à Tunis (Tunisie) ainsi que d'un bureau de l'OIF pour le Moyen-Orient en 2020 ou 2021 à Beyrouth (Liban) ;

- le renouvellement du mandat de quatre ans de la Cour des comptes du Royaume du Maroc en qualité d'auditeur externe de l'OIF et du FMU à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- le renouvellement et la désignation pour quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, du mandat de la Présidente du Tribunal d'appel de l'OIF exercé par M^{me} Louise OTIS (Canada-Québec) et des deux assesseurs : M. Joseph CHAOUL (Liban) et M^{me} Alimata COULIBALY OUI (Burkina Faso). S'agissant des membres suppléants, il est proposé pour le poste de président suppléant, M. José Christian LONDOUMON, (RCA) et pour les postes d'assesseurs suppléants, M. Papa MAKHA NDIAYE (Sénégal) et M^{me} Anick Hélène BIDIA ZADI (Côte d'Ivoire).

CPF-105/2018/D1077 : Interventions des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes

Le Conseil permanent a entendu les interventions de l'AUF, de TV5Monde, de l'Université Senghor d'Alexandrie et de l'AIMF, ainsi que celles de la Confémén et de la Conféjes sur la contribution concrète qu'ils apportent au Vivre ensemble dans leurs divers domaines d'intervention. Il recommande le renforcement des synergies entre l'Organisation et les opérateurs sur le terrain.

Le Conseil permanent salue M. Jacques KI BOUREIMA, dont le mandat de Secrétaire général de la Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie arrive à son terme, et son action à la tête de cette conférence permanente, pour laquelle la Secrétaire générale lui décerne la Médaille Senghor. Le Conseil permanent souhaite la bienvenue à son successeur, M. Abdel Rahamane BABA-MOUSSA (Bénin).

CPF-105/2018/D1078 : Date et lieu de la prochaine session du Conseil permanent de la Francophonie

La prochaine session du Conseil permanent se tiendra à Paris, fin mars ou début avril 2019, à une date qui sera précisée ultérieurement.

CPF-105/2018/D1079 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 105^e session. Le Secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.